



Munich Personal RePEc Archive

Social pensions and reduction of the poverty. The case of Morocco.

Loumrhari, Ghizlan

Université Mohammed V - Rabat, FSJES de Salé Morocco

2016

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/74076/>

MPRA Paper No. 74076, posted 27 Sep 2016 14:46 UTC

Pensions sociales et réduction de la pauvreté. Le cas du Maroc.

Loumrhari Ghizlan

Université Mohammed V de Rabat, FSJES de Salé
lghizlan@gmail.com

Résumé :

Ce papier s'intéresse à la question des pensions sociales et de solidarité. Le problème majeur des systèmes de retraite au Maroc est qu'ils ne remplissent pas les deux objectifs assignés à cette composante de la sécurité sociale. Une grande partie des personnes âgées au Maroc ne perçoit aucune pension ni aucun transfert d'aucune forme. Une grande partie des personnes qui perçoivent une pension se retrouvent avec un montant très insuffisant ; inférieur au Salaire minimum. Beaucoup de personnes ne cotisent pas assez ou pas du tout. Résoudre le problème de la pauvreté des personnes âgées passe par la mise en place d'une pension sociale. Cet article est consacré en particulier, à l'examen de la situation des personnes âgées au Maroc, à une revue de littérature des effets des pensions sociales et à une micro-simulation, dans le cas du Maroc, des effets de l'introduction d'une pension sociale. Les résultats montrent que la mise en place d'une pension sociale d'un montant équivalent au seuil de pauvreté permet d'éradiquer la pauvreté des personnes âgées et de réduire les inégalités. Cette politique est d'autant plus intéressante que son coût ne semble pas exorbitant. Lorsque cette pension est ciblée son coût est de 0,33% du PIB.

Mots clés : régimes de retraite, pensions sociales, pauvreté des personnes âgées, Maroc.

Introduction

Les systèmes de retraite constituent de nos jours une composante importante du système de sécurité sociale. Ils ont pour objectifs, entre autres, d'améliorer le bien être des individus, en les aidant, notamment les plus myopes, à lisser leur consommation sur leur cycle de vie. Ils permettent aux individus de quitter le marché du travail sans craindre de tomber dans la pauvreté ni d'appauvrir leurs proches. La très grande partie des systèmes de retraite dans le monde sont de type contributif et financé par la taxation des revenus du travail. Dans les pays en développement, où les économies sont caractérisées par un large secteur informel, on comprend aisément que les systèmes contributifs ne peuvent être mis en place complètement (Dethier, 2007 ; Galiani et Weinschelbaum, 2012 et Levy 2007). Un important segment de la population se retrouve sans couverture retraite. Dans ces pays, les systèmes de retraite contributifs, jouent ainsi un faible rôle dans la lutte contre la pauvreté des personnes âgées. Au Maroc par exemple, la principale cause de la pauvreté des personnes âgées est liée au très faible niveau de la couverture retraite. Ces populations se trouvent, la période de la retraite venue, dans la misère ou obligées, pour celles qui le peuvent encore, travailler encore et encore. Cette situation est d'autant plus insupportable que la pauvreté a un caractère intergénérationnel. Lund et al. (2009) a montré par exemple que lorsqu'une personne pauvre vit avec ses parents (personnes âgées) et ses enfants et qu'il doit arbitrer entre aider ses parents et assurer la nutrition et l'éducation de ses enfants, il est fort probable que ses enfants aient un niveau d'éducation moins important que celui d'enfants dont les grands parents bénéficient de pensions. Par ailleurs, les approches traditionnelles de lutte contre la pauvreté des personnes non âgées et qui passent par les marchés du travail, des biens et services, l'éducation et la formation ne sont pas efficaces dans ce contexte. La seule solution efficace pour éradiquer la pauvreté des personnes âgées dans ce cas réside dans des transferts forfaitaires vers les personnes âgées, financées par l'impôt à travers un système de retraite non contributif et des pensions sociales. Il s'agit de réaliser des transferts vers des personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté. Leur principal objectif est d'assurer un niveau de vie minimal après la retraite. Ces programmes non contributifs, qui constituent l'une des principales innovations dans les réformes des systèmes de retraite, se sont développés d'abord dans les pays développés (composante beverdgienne) et commencent à intéresser de plus en plus de pays en développement, notamment les pays d'Amérique Latine (McKinnon et Sigg, 2006 ; Holzmann et al., 2010 et Dethier et al. 2011).

L'objectif de ce papier est de simuler de manière ex-ante le coût fiscal et les gains, en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, de la mise en place d'un système de retraite non contributif à travers l'instauration d'une pension sociale universelle ou conditionnelle au Maroc. Sa suite est structurée de la manière suivante : la première section dresse une typologie des pensions sociales ou de solidarité qui peuvent être mises en place, la deuxième section synthétise la revue de littérature relative aux effets des pensions sociales, la troisième décrit la pauvreté des personnes âgées au Maroc, la quatrième mesure à travers un exercice de microsimulations le coût et les effets de la mise en place d'une pension sociale au Maroc et la dernière conclut.

1 Typologie des pensions sociales

En suivant Holzman et al. (2009) on peut définir « les pensions sociales » comme l'ensemble des transferts publics en faveur des personnes ayant atteint l'âge de la retraite ; indépendamment de toute condition de contribution antérieure à un système de retraite. Selon les conditions requises pour bénéficier d'une telle pension, on peut distinguer plusieurs types de pensions sociales.

Les pensions universelles. Comme leur nom l'indique ce sont des pensions versées à toute personne ayant atteint un certain âge, sans conditions particulières sur les bénéficiaires. Elles sont faciles à mettre en place puisqu'elles ne nécessitent aucune information sur les bénéficiaires à part leurs âges. Cependant, comme elles profitent à tout le monde, elles ne permettent aucun ciblage et sont très coûteuses fiscalement. Son montant est généralement supérieur au seuil de pauvreté pour pouvoir éradiquer la pauvreté des personnes âgées. Parmi les pays à revenu faible ou intermédiaire ayant adopté ce type de pension on peut citer la Mauritanie, la Namibie, le Botswana et la Bolivie. Elles servent surtout de référence pour l'établissement d'un coût global en absence de tout critère de sélection.

Les pensions sur critères qualitatifs. Il s'agit de pensions accordées selon des critères qualitatifs tels que la structure familiale, la catégorie socio professionnelle, etc. Au Brésil existe des pensions qui ciblent par exemple les employés du secteur informel rural (pêche, agriculture, mines). Elles représentent 50% du salaire minimum et bénéficient à 4,6 millions de personnes. Sont éligibles les hommes et les femmes âgés respectivement de 60 ans et de 55 ans et plus (Carvalho Filho, 2008 ; Iwakami et al., 2004). L'Afrique du Sud a mis également un système semblable mais encore plus généreux. La pension représente 1/3 du revenu par tête du pays et le nombre de bénéficiaires représente 88% de la population couverte. Sont éligibles les hommes et les femmes âgées respectivement de 60 ans et de 55 ans et plus.

Les pensions sur critères d'une pension minimale versée par un régime de retraite. Elles assurent une pension minimale à toute personne ne touchant pas de retraite. L'inconvénient de ce type de système est qu'il fait abstraction de tous les autres revenus reçus par les personnes âgées. Le Brésil a mis en place ce type de pension minimale pour les personnes non couvertes par un système contributif. Le montant de la pension correspond au salaire minimum et couvre 5,3 millions de bénéficiaires.

Les pensions sur critères financiers. Ce système peut être considéré comme étant plus juste et plus équitable dans la mesure où il conditionne le versement d'une pension vieillesse à des conditions financières. Ce système nécessite cependant de disposer d'importantes informations concernant la situation financière des personnes âgées. La littérature économique propose des méthodes de ciblage (Coady et al., 2004 ; Grosh et al., 2005) qui préconisent une évaluation faite sur la base de scores établis à partir d'observations des caractéristiques des ménages.

2 Les effets des systèmes non contributifs : une revue de littérature

L'objectif fondamental des pensions sociales et des programmes non contributifs est d'améliorer la situation générale et les conditions de vie des personnes âgées qu'ils aient cotisés ou non, qu'ils aient travaillés ou non, à travers l'octroi d'un revenu au dessus du seuil de pauvreté. Mais au-delà

des effets relatifs à cet objectif initial, les systèmes non contributifs engendrent un certain nombre d'externalités ; d'autres effets macroéconomiques et des effets sur les membres de la famille des bénéficiaires¹.

Plusieurs travaux empiriques ont été menés pour identifier et quantifier les effets ex-ante ou ex-post de la mise en place de systèmes non contributifs notamment en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités. De manière générale, la plupart de ces travaux, ont confirmé les intuitions théoriques. Elle a confirmé les effets positifs directs en termes de réduction de pauvreté et des inégalités dans la population âgée mais aussi les effets indirects sur la santé des ces personnes, la situation financière des membres de leurs familles ou encore la scolarité des enfants vivant avec les récipiendaires. Ces études ont également montré que globalement, la mise en place de tels programmes avait un coût budgétaire assez limité.

Dans ce sens, Barrientos (2003) s'est intéressé aux effets du système des pensions sociales sous conditions au Brésil et en Afrique du sud. Il a calculé le taux de pauvreté et l'écart de pauvreté en présence ou non d'un système de pension sociale sous conditions. Il a montré que dans les deux pays, la pension non contributive a réduit les taux de pauvreté et les écarts de pauvreté. Les effets ont également été positifs concernant la situation financière de tous les membres de la famille du retraité bénéficiant de la pension sociale ainsi que sur la santé et l'éducation des petits enfants des bénéficiaires. Les résultats obtenus par Duflo (2003) vont dans le même sens bien qu'ils sont plus mitigés. Elle a analysé l'effet des systèmes de retraite non contributifs sur la santé des personnes âgées en Afrique du Sud. Elle a montré que les pensions reçues par les femmes ont amélioré la santé des filles mais pas celle des garçons. Par contre, celles reçues par les hommes n'ont eu aucun effet sur la santé des bénéficiaires. Enfin, elle a constaté une baisse de l'offre de travail des personnes vivant avec les bénéficiaires des pensions sociales. Une année avant Barrientos (2002) avait montré qu'en Afrique du sud et au Brésil, les enfants qui vivent dans un ménage avec un retraité présentent un taux de scolarisation plus élevé que ceux vivant dans un ménage sans retraité. Les ménages qui comptent dans leurs seins un retraité ont également un taux d'activité plus élevé que ceux n'ayant pas de retraité dans leur ménage. Rivera-Marques et al. (2004) à leurs tours ont montré que le filet de sécurité de la ville de Mexico pour les personnes âgées a permit de réduire la pauvreté et les inégalités mais que cette performance devient plus faible lorsque les critères d'éligibilité des bénéficiaires s'assouplissent. Dans le même sens, Holzmann et al. (2009) ont montré que les systèmes non contributifs ont eu un fort impact sur la réduction de la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire. En outre, les auteurs, dans une discussion sur l'élargissement des pensions non contributives aux pays à faible revenu, tels que la Bolivie, le Lesotho et le Bangladesh, ont trouvé que la part des ménages pauvres avec un membre de pensionné est faible dans les pays à faible revenu avec des jeunes populations. Ils concluent que les pensions sociales dans ces pays jouent un certain rôle dans l'atténuation de la pauvreté, mais que l'impact est limité dans sa portée. Pour généraliser, les auteurs suggèrent que les pensions sociales dans la plupart des

¹ Certains de ces effets non désirables peuvent néanmoins être évités si les caractéristiques de la pension sont bien choisis. On peut citer. Pour d'avantages de précisions sur ces aspects, on renverra à Dethier et al. (2010).

pays en développement peuvent représenter des programmes anti-pauvreté de base. Kassouf et al. (2011) et Carvalho Filho (2010) ont relevé que la présence de systèmes non contributifs est associée à une baisse de la pauvreté des personnes âgées, à une baisse de l'offre de travail des personnes âgées et des enfants et à une amélioration de la scolarité des filles vivant avec une personne bénéficiaire. Olivera et al. (2014) dans un article consacré au rôle que pourrait jouer un système de retraite non contributif en Colombie et au Pérou, ont montré que ces programmes non contributifs peuvent participer à la baisse de la pauvreté et des inégalités parmi les personnes âgées, particulièrement dans les zones rurales et que le coût annuel de la mise en place de tels programmes varie entre 2,6% et 2,98% de l'ensemble des recettes fiscales dans le cas d'un transfert universel et entre 0,81% et 1,02% dans le cas de transferts ciblés. Ils ont montré par ailleurs, que l'effet sur la réduction de la probabilité d'affiliation à un système contributif est marginal. D'un autre côté, l'étude a détecté l'existence d'un effet significatif de ces programmes non contributifs sur la baisse de l'offre de travail des personnes âgées. Dethier et al. (2010) ont examiné les effets sur la pauvreté des personnes âgées et le coût budgétaire de l'instauration d'une pension sociale dans 18 pays d'Amérique latine. Ils ont considéré deux types de transferts ; une pension universelle et une pension conditionnelle ainsi que deux mesures du taux de pauvreté. Ils ont montré qu'une pension universelle réduira sensiblement la pauvreté des personnes âgées (sauf en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay où ce type de programmes existe déjà et où ce type de pauvreté est très réduite). Ils ont montré également que si ces programmes sont hautement recommandables en termes d'incitations, d'externalités positives et de simplicité administrative de mise en place ils demeurent coûteux sur le plan budgétaire. Un tel coût peut être cependant soutenable si certaines conditions relatives à l'âge à partir duquel les personnes commencent à bénéficier de cette pension, à la générosité des pensions, à l'efficacité du ciblage et des ressources fiscales du pays sont maîtrisées. D'autres travaux montrent que le coût de ces pensions demeure raisonnable (Palacios et Sluchynsky, 2006 ; Ben Braham et Pétron, 2011 ; Rhomari, 2015).

De cette brève revue de littérature ressort un certain nombre de constats. Les programmes non contributifs participent de manière très efficace à la réduction de la pauvreté des personnes âgées. Ils permettent également l'amélioration des conditions de vie et de santé de cette même catégorie de personnes. Ils engendrent des externalités positives sur les conditions et la scolarité des enfants qui vivent dans les mêmes ménages que les bénéficiaires des pensions sociales.

3 La pauvreté de la population âgée

Il existe au niveau international peu de données relatives à la pauvreté de la population âgée. Récemment, des institutions internationales (Help Age international, 2004) ont commencé à s'intéresser au bien être des personnes âgées en se basant, entre autres, sur la pauvreté de cette frange de la population.

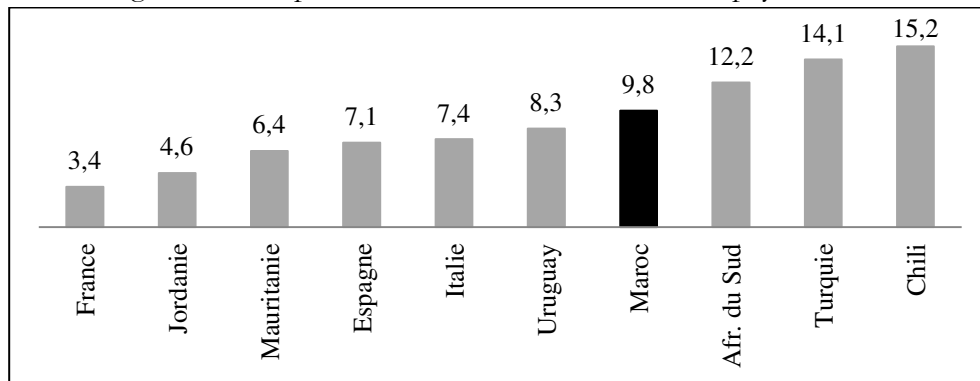
Dans les pays développés il n'y a pas de différences majeures par âge au niveau de la pauvreté. Ce fait stylisé, cette indifférence en termes d'âge du risque face à la pauvreté est assez récent. Il y a quelques décennies, le niveau de vie des personnes âgées, dans ces pays, était bien plus faible que celui des autres catégories de la population. Dans les pays en développement, les structures par âge

de la pauvreté sont différentes sans qu'il n'y ait, pour autant, de tendance assez claire. Dans les pays d'Amérique Latine par exemple la pauvreté des personnes âgées a été étudiée récemment par Gasparini (2010), Dethier et al. (2011), Barrientos (2003, 2005). Ces études ont montré que la pauvreté par rapport à l'âge présente une courbe en forme de U. Les segments de la population les plus touchés par la pauvreté sont les jeunes et les personnes âgées.

Au Maroc, les données semblent suggérer que les personnes âgées sont les moins touchées par la pauvreté. L'âge semble atténuer le niveau de pauvreté. Ce constat, plutôt atypique, peut s'expliquer par l'accumulation des richesses au fil des années, par la baisse des charges d'entretien des enfants et par leur contribution au revenu des personnes âgées lorsqu'ils sont adultes². L'enquête sur les niveaux de vie des ménages (2007) a révélé que 15% des chefs de ménages ayant 60 ans et plus étaient vulnérables monétairement et 9,3% d'entre eux étaient pauvres. En 2011, le taux de pauvreté multidimensionnelle de la population dont le chef de ménage était âgé de 60 ans et plus était de 8,6%, moins que celle des autres franges de la population nationale puisque le taux de pauvreté moyen au Maroc était de 9,8%.

En termes absolues, et en comparaison avec d'autres pays, le taux de pauvreté des personnes âgées marocaines n'est pas très élevé. Selon les données de Global Age Watch (2015), seulement 9,7% des personnes âgées sont considérées pauvres au Maroc. Il est classé dans une position intermédiaire sur une liste de 96 pays pris en considération par cette organisation internationale³. Certes il est mieux classé que certains pays qui présentent un niveau développement économique plus important comme la Turquie ou l'Afrique du Sud mais il se positionne derrière la plus part des pays développés, ce qui est naturel est prévisible, mais également derrière des pays moins développés économiquement, comme la Mauritanie. Pour mieux appréhender ce classement, notons que le concept utilisé pour calculer le taux de pauvreté est la pauvreté relative. C'est ainsi que le Maroc se retrouve par exemple avec un taux de pauvreté identique à celui de l'Allemagne.

Fig-1. Taux de pauvreté au Maroc et dans certains pays en 2015



Source : Global Age Wach (2015)

² Direction de la statistique (2001) : Analyse du profil et de la dynamique de la pauvreté : Un fondement de l'atténuation des dénuements. Rabat.

³ Les travaux de cette institution sont basés sur les données fournies par les pays eux-mêmes.

Cependant, même si les données montrent que le taux de pauvreté des personnes âgées est similaire à la moyenne nationale cela cache deux aspects importants. Les personnes âgées vivent en famille et surtout, les personnes âgées, continuent à travailler au-delà de 60 ans. Comme le souligne Doudich (1999), au Maroc "le fait d'être actif à l'âge de la retraite est synonyme d'être en situation de pauvreté". Ainsi, la pauvreté effective est beaucoup plus importante que ce que laissent apparaître les statistiques et les comptes rendus des différentes enquêtes. L'activité des personnes âgées n'est qu'un « cache misère ». Elle se développe dans les pays où l'assurance vieillesse n'existe pas ou est trop faible. Au Maroc, comme dans plusieurs autres pays où le taux de couverture des personnes âgées est faible, ces derniers continuent à travailler. Selon l'enquête 2006 sur les personnes âgées⁴, le taux d'activité des personnes âgées de 60 ans et plus s'élevait à 26,6% (40,2% pour les hommes et 13,2% pour les femmes). Bien entendu, les personnes âgées qui perçoivent une pension sont moins actives que celles qui n'en perçoivent pas. Leurs taux d'activité dans ce cas sont de 12,1% et 37,6% respectivement pour les femmes et les hommes. Une partie importante de personnes âgées comptabilisée non pauvre parce qu'elle perçoit un revenu lié à son activité devrait voir son statut effectif reconsidéré. Une autre partie, parce qu'elle reçoit des transferts privés, est considérée également ne faisant pas partie de la catégorie des pauvres. Là encore, avec les changements inévitables de la société marocaine et l'éclatement de la cellule familiale, les liens familiaux, ainsi que la solidarité intergénérationnelle qui est son corollaire, s'effritent de plus en plus. Il n'est pas irréaliste de prédire une diminution drastique des transferts privés ascendants dans l'avenir. Ce qui ne manquera pas de rendre encore plus précaire la situation matérielle des personnes âgées au Maroc et leurs conditions de vie générales déjà très difficiles.

3 Situation des personnes âgées au Maroc

Les programmes non contributifs, tels qu'il ressort des nombreuses études citées plus haut ne permettent pas seulement une réduction massive de la pauvreté des personnes âgées mais ils améliorent également les conditions générales de vie de cette catégorie de la population (conditions matérielles, santé, exclusion, etc.). Justement, en plus de ce problème de pauvreté, la situation générale des personnes âgées au Maroc est très préoccupante à plus d'un égard. Plusieurs organisations nationales et internationales ont tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. Le Conseil Economique Social et environnemental a publié un rapport sur la situation des personnes âgées au Maroc dans lequel il a recommandé, entre autres mesures, la mise en place d'une pension sociale⁵. L'organisation Global Age Watch en collaboration avec l'ONU a classé le Maroc à la 84ème place sur 96 pays en matière de situation des personnes âgées. L'indice utilisé dans ce classement est calculé en combinant 13 indicateurs relevant de quatre domaines, considérés importants pour la qualité de vie des personnes âgées : la sécurité des revenus (qui prend en compte le système de retraite, le taux de pauvreté, etc.), l'état de santé (espérance de vie, etc.), l'emploi, l'éducation, et

⁴ Il s'agit de l'enquête nationale la plus récente consacrée à la situation des personnes âgées au Maroc.

⁵ CESE (2015). Les personnes âgées au Maroc. Conseil Economique Social et Environnemental, Rabat, Maroc.

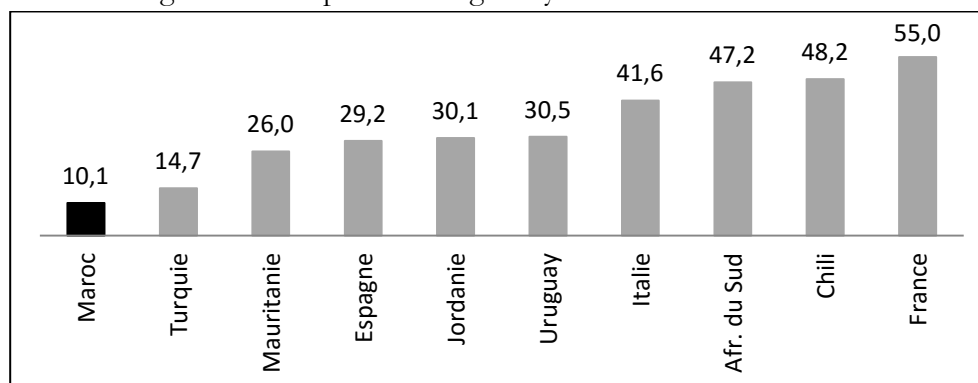
l'environnement (relations sociales, accès aux transports, etc.). Même en Afrique, et encore pas toute l'Afrique, le Maroc n'est classé qu'en 4ème position. Les personnes âgées marocaines se retrouvent dans une situation moins confortable que celles des personnes âgées de pays moins développés que le Maroc comme la Mauritanie. Si ce pays présente un bilan si positif c'est en particulier grâce au fait qu'il est l'un des rares pays d'Afrique à avoir mis en place un système de retraite non contributif et où le taux de couverture est, par conséquent, de 100%.

3.1 Caractéristiques générales des personnes âgées au Maroc

Le Maroc est l'un des pays où le choc démographique sera le plus sévère. Les projections du CERED (scénario central) montrent qu'il y a actuellement 9,6% de personnes âgées de 60 ans et plus. Ce ratio sera de 15,84% en 2030 et de 24,47% en 2050. En 2015, 46,6% sont de sexe masculin et 53,4% de sexe féminin.

La population âgée marocaine présente un certain nombre de particularités. Le niveau d'éducation des personnes âgées, qui est une proxy de l'accumulation des connaissances et des compétences qui déterminent les centres d'intérêts des personnes âgées et participe à promouvoir la participation sociale, bref à améliorer la qualité de vie des personnes âgées est très faible au Maroc. En 2006, plus de 80% des âgées au Maroc étaient analphabètes. Actuellement, 10% à peine de la population marocaine âgée de 60 ans et plus ont un niveau secondaire ou universitaire derrière des pays comme la Mauritanie ou le Chili. Très peu de pays, dans cet échantillon de 96 pays, font moins bien que le Maroc dans ce domaine. Il est vrai cependant que ces dernières années, des politiques publiques, à travers l'INDH par exemple, et des initiatives de la société civile soutenues par les organisations internationales tentent, bien que mal, de remédier à ce problème avec les différents programmes de lutte contre l'analphabétisme des adultes.

Fig-2. Taux de personnes âgées ayant le secondaire en 2015



Source : Global Age Wach (2015)

Concernant le milieu dans lequel vivent les personnes âgées, et comme dans tous les pays en développement, au Maroc elles vivent rarement seules. Elles vivent généralement au sein de familles composées d'enfants et de petits enfants avec des transferts intergénérationnels

ascendants et descendants. Ce qui atténue quelque peu leur situation. Certes, ceci rend la mesure de leur niveau de vie plus complexe mais rend également les bénéficiaires des pensions sociales plus importants dans la mesure où des effets de spillover peuvent être observés et qui profiteraient aux enfants et petits enfants vivant avec les bénéficiaires. Au Maroc, la taille moyenne des ménages dans lesquels vivent les personnes âgées en 2006 dépassait 5 personnes.

3.2 Faible niveau de couverture des pensions de retraite

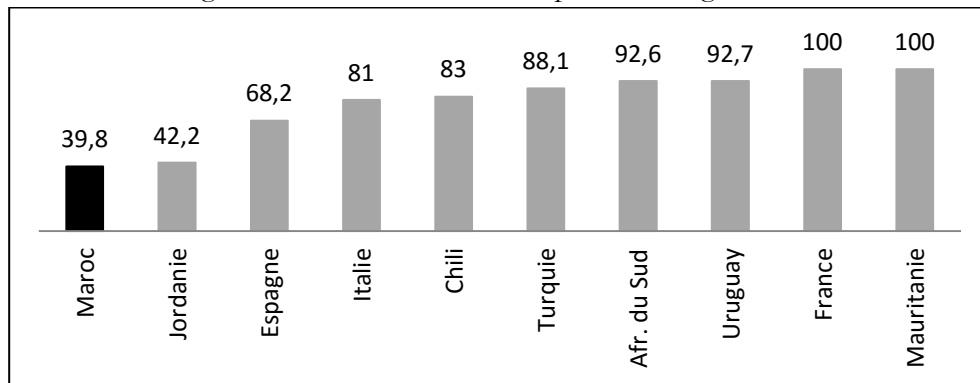
Le taux de couverture au Maroc est très faible. Dans ce domaine le Maroc constitue une exception par rapport aux autres pays du Maghreb. Au Maroc, seuls les salariés et les fonctionnaires bénéficient d'un système public de retraite. En plus, étant donné les faibles taux de couverture passés, le taux de couverture des personnes âgées est encore plus faible que celui des actifs. D'après l'enquête 2006 sur les personnes âgées il ne dépasserait pas 30%. La faiblesse du taux de couverture s'explique par 3 raisons fondamentales ; la part importante du secteur informel, l'exclusion des indépendants du système public de retraite et l'absence d'un programme non contributif.

En 2011, le HCP (2011) relevait que seules 18,4% des personnes âgées bénéficiaient d'une pension de retraite. Ces chiffres sont d'autant plus frappant lorsqu'on sait que ce taux est de seulement 3,9% en milieu rural et de 4,5% pour les femmes⁶. En comparaison avec d'autres pays, le Maroc est l'un des pays où le taux de couverture est le plus bas au Monde. Sur les 96 pays de l'échantillon (GAW, 2015) il n'est mieux classé que par rapport à des pays comme l'Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, la Colombie, la République Dominicaine, le Salvador, etc. Bien entendu, la faiblesse de la couverture est une des principales raisons de la pauvreté des personnes âgées, même si, comme le souligne Ben Braham et Pétron (2011), un large taux de couverture est une condition nécessaire mais pas suffisante pour combattre la pauvreté des personnes âgées⁷.

⁶ La réglementation en vigueur renforce cette disparité genre. Comme l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes, au décès de ces derniers, l'épouse ne perçoit que la moitié de la pension. S'il y a plusieurs veuves, la moitié de la pension est partagée à parts égales entre elles. Si une des veuves se marie elle perd définitivement son droit.

⁷ En effet, encore faut-il que le montant de la pension soit suffisant et dépasse le seuil de pauvreté. Au Maroc, le principe de pension minimale est très récent. Elle est de 1 000 DH et vient d'être relevée dans le cadre de la réforme paramétrique de 2016 à 1 500 DH

Fig-3. Taux de couverture des personnes âgées 2015



Source : Global Age Watch (2015)

3.3 Les revenus issus de l'activité professionnelle

La situation précaire des personnes âgées les pousse à exercer une activité professionnelle. Les données issues de l'enquête HCP (2006) consacrée aux personnes âgées montre que 29,6% des personnes de 60 ans et plus ont déjà exercé une activité professionnelle⁸. Les emplois occupés par les séniors sont essentiellement des emplois du secteur informel n'offrant aucune protection sociale avec des salaires dérisoires. Bien entendu, cette solution ne peut constituer une alternative à une politique publique en faveur de cette frange de la population qui couvrirait donc une mise en place d'une pension sociale pour ceux qui n'en disposent pas mais aussi une revalorisation de celles existantes. Abstraction faite de tout jugement moral sur le droit des personnes âgées à une vie sans travail, leur situation physique ne leur permet pas d'exercer de manière indéfinie une activité professionnelle. Les résultats de l'enquête de 2006 sur les personnes âgées montrent que la part des personnes qui continuent à être active après 60 ans diminue avec l'âge. Si 39,9% des 60-65 ans continuent à être active, cette part n'est que de 15,3% pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Ce qui est déjà impressionnant lorsqu'on connaît l'état de santé, comme nous le verrons plus bas, de nos personnes âgées et lorsqu'on sait que les personnes âgées au Maroc, à l'âge de 60, ne peuvent espérer vivre que 14 ans en bonne santé et 18 ans tout court.

3.4 Les autres revenus des personnes âgées

Les données sur le taux de couverture, le taux d'activité et les revenus des personnes âgées montrent que les pensions de retraite ne constituent pas une part importante des ressources financières des personnes âgées. Les revenus issus d'une activité professionnelle remplacent et/ou complètent l'absence et/ou l'insuffisance des pensions reçus. Les aides familiales, notamment celles des enfants, constituent les principaux soutiens de personnes âgées. 44,1% des personnes âgées, sondées par le HCP en 2006, déclarent recevoir régulièrement une aide matérielle de leurs enfants. Les aides reçues d'autres membres de la famille ou de personnes extérieures à la famille sont extrêmement rares. 3,5% et 0,5% des personnes âgées interrogées déclarent recevoir des aides

⁸ En 2011, 24% des personnes âgées de 60 ans et plus exerçaient une activité professionnelle.

de façon régulière des membres de leurs familles ou d'autres personnes. Les aides institutionnelles sont également quasiment inexistantes.

4.5 La santé des personnes âgées

Comme pour les autres aspects concernant les personnes âgées au Maroc, leur situation en termes de santé est également préoccupante. En 2006, plus de la moitié des personnes âgées souffraient d'au moins une maladie chronique. Pratiquement 60% de cette catégorie de la population n'avait pas accès aux soins par manque de moyens matériels, d'incapacités physiques ou d'éloignement géographique. La situation des personnes âgées de sexe féminin et/ou résidentes en milieu rural est encore plus dramatique. Toujours selon l'enquête du HCP de 2006, seuls 13% des personnes âgées bénéficiaient d'une couverture médicale. En 2010, 80% des personnes âgées n'avaient pas de couverture médicale (HCP, 2010).

Certes, l'allongement de la durée de vie et son effet sur la santé des personnes âgées et partant, sur les finances des caisses de sécurité sociale est un défi auquel doivent faire face tous les pays du monde mais au Maroc, l'état de santé des personnes âgées est plus préoccupante qu'ailleurs. En effet, avec un indice de 37,5/100, le Maroc n'est classé qu'à la 72ème place sur les 96 pays (Global Age Watch, 2015). A 60 ans, un marocain ne peut espérer vivre en moyenne que 18 année et seulement 14 années en bonne santé. Une politique de santé globale et dirigée vers les personnes âgées est nécessaire. Bien que l'AMO et le RAMED constituent une avancée majeure, une partie importante des personnes âgées au Maroc reste cependant exclue de l'accès aux soins.

Le tableau qu'on vient de brosser de la situation des personnes âgées montre qu'elle doit occuper une place importante dans l'élaboration des politiques publiques. Peut être même qu'un ministère, ou un haut commissariat, des personnes âgées devraient être créés. Le vieillissement démographique et ses conséquences économiques et sociales (en termes d'explosion des dépenses de santé, de viabilité financières des caisses de retraite, de conditions de vie des personnes âgées, de baisses de l'épargne nationale et de la croissance économique) constituera, à ne pas en douter, le défi majeur des prochaines décennies. Une prise de conscience immédiate de cette problématique est la condition nécessaire à une gestion publique réussie de ces questions. Dans l'attente de cette prise de conscience et des mesures qui en découleraient, une mise en place immédiate, dans le cadre de la réforme à venir du système de retraite marocain, d'une pension sociale, au profit des personnes âgées est un préambule à la résolution d'une partie des problèmes que nous imposent le vieillissement démographique.

4 Evaluation ex-ante de l'introduction d'une pension sociale au Maroc

Après avoir vanté les mérites de la mise en place d'une pension sociale, il est temps de tenter une évaluation quantitative, dans le cas du Maroc, des ses effets, et surtout, de son coût fiscal. Nous l'avons signalé à plusieurs reprises, depuis la vague des réformes des systèmes de retraites dans le monde, des études, ex-ante ou ex-post, ont été réalisées pour évaluer quantitativement les effets et le coût de la mise en place de pensions sociales.

4.1 Données utilisées et scénarii

Nous présentons ici les résultats d'une microsimulation qui consiste en l'introduction d'une pension sociale au Maroc. En suivant Dethier et al. (2010) nous répondons à deux questions principales : dans quelle mesure l'introduction d'un tel programme réduit-il la pauvreté et les inégalités ? Quel serait le coût budgétaire de ce programme ? Bien entendu les réponses à ces questions dépendent de la nature et du montant de la pension sociale à introduire. Deux grands programmes non contributifs seront pris en considération selon le revenu ciblé. Si on note y le revenu des bénéficiaires potentiels (y compris les pensions publiques) et p la pension sociale, les deux programmes sont :

Une pension universelle. Chaque personne âgée (de plus de 60), quel que soit son revenu, reçoit une pension p égale au revenu médian (ce qui lui garantit un revenu égal au revenu du seuil de pauvreté) ou un revenu égal à 2\$ par jour (selon le taux de change moyen de 2014). Ainsi,

$$T = p$$

Une majoration inconditionnelle. Les personnes âgées (de plus de 60) reçoivent une pension sociale qui garantit un revenu égal au seuil de pauvreté. Le montant du transfert est donné alors par

$$T = \text{Max}(0, p - y)$$

De manière synthétique, ces deux programmes conduisent à considérer trois scénarios sont simulés.

Scénario 1. Une pension universelle est distribuée à toutes les personnes âgées de 60 et plus sans condition de revenu tel que pratiqué dans certains pays en développement (Mauritanie, Bolivie, etc.). Le montant de la pension est équivalent à 50% du revenu médian de la population marocaine.

Scénario 2. Une pension universelle est distribuée à toutes les personnes âgées de 60 et plus sans condition de revenu. Le montant de la pension est de 2\$ comme fixé par la Banque Mondiale.

Scénario 3. Il cible les personnes âgées de 60 ans et plus dont le revenu est inférieur au revenu médian. Le montant de la pension est égal au différentiel du revenu des personnes âgées et le revenu médian.

En l'absence de données d'enquêtes détaillées et récentes et en suivant Robalino (2005), nous avons simulé un échantillon qui reproduit les principaux moments empiriques de la distribution des revenus des personnes âgées au Maroc pour l'année 2014. L'utilisation d'un échantillon issu d'enquêtes serait bien évidemment préférable et permettrait des analyses plus fines. Rhomari (2015), à partir de d'échantillon issu de l'enquête 2006 relative aux personnes âgées, aboutit à des résultats du même ordre que les nôtres.

5.2 Résultats des simulations

Le tableau 1 résume les résultats, notamment en termes de réduction de pauvreté et d'inégalités, de l'introduction d'une pension sociale, au profit des personnes âgées de 60 ans et plus. Il donne également les coûts budgétaires liés à une telle politique. Les résultats de nos simulations montrent que de manière générale, l'introduction d'une pension sociale permet d'éradiquer la pauvreté des personnes âgées et de réduire les inégalités, bien que modérément, au sein de la population avec des coûts budgétaires relativement faibles et ce au prix d'un coût fiscal relativement soutenable.

La pension universelle porte sur la totalité de la population âgée c'est-à-dire 3,2 millions de personnes âgées de 60. Dans les deux autres scénarios, lorsque les bénéficiaires font l'objet d'un ciblage sur la base de leurs revenus, la couverture du système non contributif concerne un nombre moyen de 300 000 personnes âgées de 60 ans et plus. Ce qui représente un taux de couverture moyen de 10%.

Par construction, lorsque le montant de la pension est égal à la moitié du revenu médian, ce qui correspond au seuil de pauvreté, le taux de pauvreté des personnes âgées passe de 9,7% à 0% après l'introduction d'une pension sociale tel que décrite dans les scénarios 1 et 2⁹. Lorsque le montant de la pension est de 2\$ par personne et par jour, le taux de pauvreté des personnes âgées se réduit drastiquement en passant de 9,7% à 3,2%. L'effet sur les inégalités, mesurées par l'indice de GINI, est beaucoup plus mitigé. A part dans le cas d'une pension universelle, la réduction des inégalités est limitée. Notre résultat confirme ainsi un résultat souvent rencontré dans la littérature économique consacrée à cette question¹⁰. Initialement, dans le scénario de base, c'est-à-dire sans pension sociale, cet indice était de 34,4%. L'introduction de la pension universelle permet de ramener ce taux à 26,2%. Lorsque le programme non contributif est réalisé sous forme d'une pension ciblée, les inégalités ne se réduisent que de deux points avec un indice de GINI de 32,5% dans le cas du scénario 2 et de 33,3% dans le cas du scénario 3.

Venons en maintenant au coût budgétaire de ces programmes. Globalement, là encore nous confirmons les résultats de travaux antérieurs et consacrés à d'autres pays. A part le versement d'une pension sociale universelle qui nous sert ici de référence, de scénario de comparaison, le coût budgétaire de la mise en place d'un programme non contributif n'est pas exorbitant sauf dans le cas du scénario 1. Verser une pension à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus coûterait 31,4 milliards de dirhams. Ce montant colossal représente 13,4% des recettes ordinaires et 3,4% du PIB. Ces coûts deviennent vite raisonnables, et sont même plein d'espoirs, lorsque les bénéficiaires sont ciblés. On comprend alors comment des pays comme la Mauritanie peuvent afficher un taux de couverture des personnes âgées de 100%, malgré un secteur informel au moins aussi important que celui de l'économie nationale, grâce notamment un programme non contributif. Lorsque la pension concerne les personnes âgées de 60 ans et plus et que le montant de la pension représente exactement le seuil de pauvreté, le coût budgétaire est de 3,04 milliards de dirhams, ce qui

⁹ Il s'agit ici d'évaluations ex-ante. Dans la réalité et pour des raisons diverses malgré la mise en place de pensions sociales, le taux de pauvreté ne sera jamais égal à 0%.

¹⁰ Voir à titre d'exemple Olivera, J. et B. Zuluaga (2014).

représente à peine 1,29% des recettes ordinaires, soit 0,33% du PIB. Le scénario 3, avec une facture de 1,83 milliards de dirhams, 0,20% du total des recettes ordinaires ou 0,78% du PIB, présente un coût fiscal légèrement plus faible que celui du scénario précédent.

De manière générale, ces coûts budgétaires ne sont pas très importants lorsqu'on sait qu'au Maroc les dépenses sociales représentent plus de 50% des dépenses du budget général de l'Etat. De plus, lorsqu'on compare ces résultats avec les coûts de programmes similaires dans d'autres pays en développement (en Afrique notamment et dans la plupart des pays d'Amérique Latine), nous remarquons que les coûts d'un programme non contributif ciblant les personnes âgées pauvres sont assez faibles.

Tab-1. Coût et effets d'une pension sociale pour les personnes de 60 ans et plus

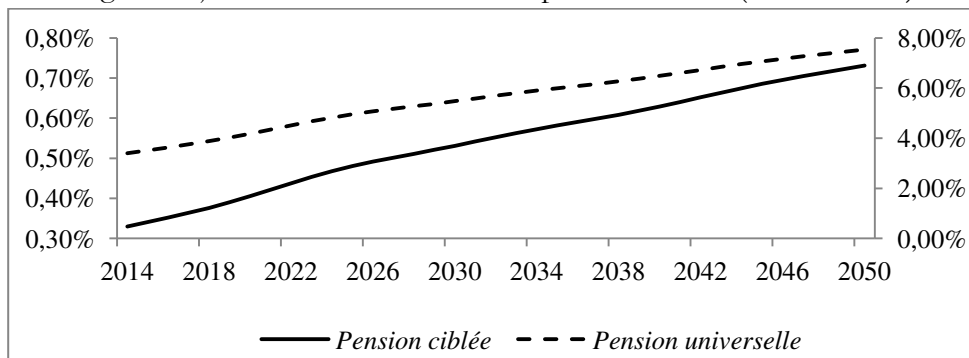
Scénario	Nombre de bénéficiaire	Coût et résultats
1. Pension universelle (50% du revenu médian transféré à toute personne de 60 ans et plus)	3 209 000 personnes	<ul style="list-style-type: none"> - 31,4 milliards de dirhams - 3,4% du PIB - 13,3% des recettes ordinaires - Taux de pauvreté = 0% - Indice de Gini = 26,24%
2. Pension conditionnée (le montant transféré est tel que toutes les personnes de 60 ans et plus touchent au moins 50% du revenu médian)	311 273 personnes	<ul style="list-style-type: none"> - 3,04 milliards de dirhams - 0,33% du PIB - 1,29% des recettes ordinaires - Taux de pauvreté = 0% - Indice de Gini = 32,53%
3. Pension conditionnée (le montant transféré est tel que toutes les personnes de 60 ans et plus touchent au moins 3,1\$ par jour)	208 585 personnes	<ul style="list-style-type: none"> - 1,83 milliards de dirhams - 0,20% du PIB - 0,78% des recettes ordinaires - Taux de pauvreté = 3,2% - Indice de Gini = 33,3%

Un regard rapide sur l'évolution du nombre de personnes âgées nous permet de projeter l'évolution des dépenses liées à la mise en place d'un programme non contributif. Nous limitons nos projections aux cas d'une pension universelle et d'une pension ciblant les pauvres avec un montant égal au seuil de pauvreté dans les deux cas. Pour réaliser ces projections, nous retenons un scénario central avec deux hypothèses qui nous paraissent largement réalistes. Nous supposons que les pensions sont indexées sur le coût de la vie avec un taux d'inflation de 2% et un taux de croissance économique de 4,5%. Ces deux taux de croissance constituent les taux de croissance annuels moyens calculés à partir des données des comptes de la nation relatives aux dix dernières années. Comme le montre la figure 5, les dépenses potentielles liées au programme non contributif vont augmenter légèrement durant les 10 premières années passant de 0,33% du PIB en 2014 à 0,40% en 2024 pour la pension ciblée est de 3,4% à 4,17% pour la pension universelle. A partir de

cette date les dépenses vont se stabiliser et même décroître. A partir de 2024, le taux de croissance du nombre de personnes âgées va devenir moins important, en moyenne, que le taux de croissance économique réelle.

Au vu de tout ce qui précède, il semblerait que le coût budgétaire de la mise en place d'un programme non contributif au profit des personnes âgées pauvres est non seulement viable à court terme mais aussi soutenable à l'horizon 2050 au regard des évolutions démographiques et économiques probables de l'économie nationale.

Fig-5. Projection du coût fiscal d'une pension sociale (en % du PIB)



Conclusion

Dans ce papier nous nous sommes intéressés à la situation des personnes âgées au Maroc. Plus particulièrement, après avoir examiné cette situation sur la base d'indicateurs socio-économiques nous nous sommes intéressés à la mise en place d'un système de retraite non contributif ; d'une pension sociale de solidarité. Plusieurs pays, y compris des pays en développement, ont adopté de telles pensions sociales universelles. Dans un pays où le secteur informel est important, une pension sociale peut constituer en effet, la seule politique adéquate de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie de cette frange de la population. Elle pourrait même, participer, à en croire certaines études, à travers le maintien dans le système scolaire des enfants vivant avec les bénéficiaires, à la croissance économique. Il s'agit donc d'une politique économique à la fois efficace et équitable. Ce pilier non contributif des systèmes de retraite est d'autant plus intéressant que, comme le laisse penser les différentes estimations ex-ante ou ex-post, présente coût de mise en place ne semble pas exorbitant au regard des objectifs qu'il permet d'atteindre et au regard d'autres types de dépenses sociale.

Ce papier avait pour objectif d'examiner ces différentes questions à travers des revues de littératures théoriques et empiriques et dans, le cas du Maroc, à travers une simulation ex-ante des effets et du coût de la mise en place d'une pension sociale universelle. Nos simulations montrent que l'éradication de la pauvreté des personnes âgées peut être atteinte avec un faible coût, comme l'ont montré d'autres travaux dans le cas d'autres Pays. Dans le cas du Maroc, nous montrons que le coût d'un système non contributif marocain ne dépasserait pas 0,33% du PIB lorsque la pension profite aux personnes âgées pauvres de 60 ans et plus.

Bien entendu, la réussite d'une telle politique est soumise à certaines conditions. Le ciblage des bénéficiaires doit être précis et nécessite une connaissance approfondie de la situation socio-économique des personnes âgées. Ce qui éviterait des gaspillages à l'image de la politique de compensation et des rentes et de la corruption. Le coût de la mise en place administrative ne doit pas être important non plus. Certes de tels programmes peuvent induire un certain nombre d'effets pervers. Des effets en termes d'anticipations qui font que les individus réduisent leurs offres de travail en recevant ces pensions. Certaines personnes peuvent ajuster leurs revenus pour entrer dans la catégorie des bénéficiaires. Sont autant d'exemples de ces effets indésirables. Ces intuitions ne sont pas toujours confirmées empiriquement. A contrario, les études empiriques montrent que lorsque ces effets sont avérés, les montants reçus sont globalement faibles de telle sorte que ces comportements peuvent être négligés.

Bien entendu, nos estimations portent uniquement sur des gains directs et monétaires. D'autres coûts, indirects ou non monétaires, existent. Le plus important de ces coûts financiers est celui inhérent à sa mise en place administrative, notamment dans le cas d'un système avec ciblage de la population. Une mise en place de ce type de pensions nécessite un personnel suffisant, des systèmes d'information performants et un système de suivi et d'évaluation (Banque Mondiale, 1992). S'ajoutent des coûts liés aux rentes et à leurs recherches avec ce que cela comporte également en termes de coût de corruption. La littérature économique offre plusieurs méthodes de mise en place du ciblage (Identification par l'administration, l'identification par la communauté et

l'auto-sélection). Dans les pays en développement la méthode PMT (Proxy means test) qui consiste à calculer un score d'éligibilité à partir de caractéristiques facilement observables et vérifiables semble la moins coûteuse et la plus adaptée. Les coûts relatifs aux distorsions que créent les impôts supplémentaires qui financent une telle mesure sont un autre exemple d'un coût indirect d'une telle mesure. D'un autre côté, comme nous l'avons souligné plus haut, les gains d'un système non-contributif ne se limitent pas à une réduction de la pauvreté et des inégalités. Des résultats récents, nous l'avons assez souligné plus haut, montrant l'existence d'importantes externalités positives de ces transferts sur la santé mentale des bénéficiaires (Galiani et al., 2014), sur l'éducation des petits enfants, notamment les filles, vivant avec un bénéficiaire (Barrientos, 2003). Une évaluation plus fine et plus exhaustive, donc plus réaliste, consisterait à estimer les gains et les coûts économiques de la mise en place d'un système non contributif au moyen d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC-GI).

Bibliographie

Banerjee A., Meng X., Qian N., (2010), "Fertility and savings: micro-evidence for the life-cycle hypothesis from family planning in China", working paper.

Banque mondiale, (2012). "Ciblage et protection sociale, Note d'orientation stratégique". Groupe secteurs sociaux, Moyen-Orient et Afrique du Nord

Barrientos, A. (2002). "Old age, poverty and social investment". *Journal of International Development*, 14, 1133-1141.

Barrientos A., M. Gorman et A. Heslop (2003). "Old Age Poverty in Developing Countries: Contributions and Dependence in Later Life". *World Development*, 3(3), 555-570.

Barrientos A. (2005). *Non-contributory pensions and poverty reduction in Brazil and South Africa*. Institute for Development Policy and Management. Manchester University.

Ben Braham M. et A. Petron (2011). "Pension sociale et niveau de vie des retraités en Tunisie : Un essai de simulation. Colloque Vieillessement de la population dans les pays du Sud, 17-19 mars Meknès, Maroc.

Carvalho Filho, I. E. de (2008). "Household Income As A Determinant of Child Labor and School Enrollment in Brazil: Evidence From A Social Security Reform". *IMF Working Papers No. 241*, International Monetary Fund.

CESE (2015). *Les personnes âgées au Maroc*. Conseil Economique Social et Environnemental, Rabat, Maroc.

Coady D., M. Grosh et Hoddinott J. (2004). *The Targeting of Transfers in Developing Countries: Review of Experience and Lessons*. Regional and Sectoral Studies, Washington, World Bank.

Coady D., M., Grosh et J., Hoddinott (2004). "Targeting Outcomes Redux". *The World Bank Research Observer*, vol. 19, No. 1.

Dethier, J. (2007). "Social Security: What Can Developing Countries Learn from Developed Countries?". Dans *2020 Vision Briefs BB20, Special Edition*, International Food Policy Research Institute (IFPRI).

Dethier J.J., P. Pestieau et R. Ali, (2010). "Universal Minimum Old Age Pensions. Impact on Poverty and Fiscal Cost in 18 Latin American Countries". Policy Research Working Paper No. 5292, The World Bank Development Economics Department.

Dethier J, P. Pestieau et R. Ali (2011). "The impact of a minimum pension on old age poverty and its budgetary cost. Evidence from Latin America". *Revista de Economía del Rosario*, 14(2), 37-65.

Duflo, E. (2003). "Grandmothers and Granddaughters: Old Age Pension and Intra-Household Allocation in South Africa". *World Bank Economic Review*, 17(1), 1-25.

Doudich, M., (1999). "Pauvreté des personnes âgées : profil, déterminants et issues". *Les défis socio-économiques du vieillissement démographique au Maroc*, Rabat, Association des Démographes Marocains, 71-83.

Galiani, S. et F. Weinschelbaum (2012). "Modeling Informality Formally: Households and Firms". *Economic Inquiry*, 50(3), 821-838.

Galiani, S., P. Gertler et R. Bando (2014). "Non-contributory pensions". National Bureau of Economic Research, NBER WP 19775, January.

Gasparini L, J. Alejo, F. Haimovich, S. Olivieri et L. Tornarolli. (2010). "Poverty among older people in Latin America and the Caribbean". *Journal of International Development*, 22(2), 176-207.

Grosh M., C. del Ninno, E. Tesliuc et A. Ouerghi (2005). *The Design and Implementation of Effective Safety Nets: for Protection and Promotion*. World Bank, Washington

HCP (2010). *Enquête nationale démographique*. Rabat, Maroc.

HCP (2011). *Enquête emploi*. Rabat, Maroc.

Holzmann R., D. Robalino et N. Takayama, editors (2009). *Closing the Coverage Gap: the Role of Social Pensions and other Retirement income Transfers*. World Bank, Washington.

Holzmann, R. et A. Jousten (2010). "Addressing the Legacy Costs in an NDC Reform: Conceptualization, Measurement, Financing". IZA Discussion Paper No. 5296.

Iwakami Beltrão, K., S. S. Pinheiro et F. E. Barreto de Oliveira (2004). "Rural population and social security in Brazil: An analysis with emphasis on constitutional changes". *International Social Security Review*, 57-4: 19-49.

Kassouf, A.L., P. Rodriguez et J. Maria de Aquino (2011). Impact evaluation of the Brazilian noncontributory pension program BPC (Benefício da prestação Continuada) on family welfare. Final Report, University of Sao Paulo.

Levy, S. (2010). Good Intentions, Bad Outcomes: Social Policy, Informality, and Economic Growth in Mexico. Brookings Institution Press.

Lund F., M. Noble, H. Barnes et G. Wright (2009). "Is there a rationale for conditional cash transfers for children in South Africa?". *Transformation*, 70-91, doi: 10.1353/trn.0.0038.

McKinnon, R. et R. Sigg (2006). "The Role and Nature of Non-Contributory Social Security in the Design of Social Protection Strategies for Older People in DCs". Working Papers, eSocialSciences.

Olivera A., B, Zulaga (2014). "The ex-ante effects of noncontributory pension in Colombia and Peru". *Journal of International Development*, 26, 949-973.

Palacios, R. et O. Sluchynsky (2006). "Social pensions Part I : Their Role in the Overall Pension System". *Social Protection Discussion Paper* No. 0601, World Bank, Washington, DC.

Rivera-Marques, J.A., S., Morris, Q. Wodon et C. Siaens (2004). Evaluation of Mexico City's Safety Net for the Elderly. The World Bank.

Robalino D. (2005). *Pensions in the Middle East and North Africa: Time for Change*. The world Bank, Orientations in Development series, Washington.

Rhomari, M. (2015). *La réforme des systèmes de retraite dans les pays en développement et l'extension de la couverture à l'emploi informel : Application au Maroc*, Thèse de doctorat. Université Paris Dauphine.

Schwartz, A. (2003). *Old Age Security and Social Pensions*. Social Protection Department, World Bank, Washington.